## Mairie de Chalautre La Petite

# Compte rendu de la réunion du conseil municipal Du 22 avril 2022

<u>ÉTAIENT PRÉSENTS</u>: Mme Chantal BELLACHE, M. Jean-Marie FONTAINE, M. Denis GRANDET, M. David DUBOIS, et Mmes Julia DOMINGUES, Marina GALLAY, Pascale ROULET, Marie-Christine ROLLET

ÉTAIENT ABSENTS: M Siegfried HUCK, M. Jérôme MILLET, M. Lucien LE COZE, Mme Fanny DA MOTA

## POUVOIRS: 3

Quorum : 8 conseillers présents. Le quorum est atteint

## Affaires soumises à délibération :

- Extension du périmètre du Syndicat d'électricité de Seine-et-Marne (SDESM) adhésion des communes de Nanteuil-lès-Meaux et de Trilbardou
- Adhésion de la commune de Chalautre la petite au groupement de commande pour la maintenance de l'éclairage public

#### **Questions Diverses**

## **UÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Mme ROULET Pascale est élue secrétaire de séance.

Vote: Approuvé à l'unanimité

## **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 7 AVRIL 2022**

Erratum dans le compte rendu du 7 avril 2022 concernant les votes sur la subvention de l'association de chasse.

### Au lieu de:

Demande de la société de chasse de Chalautre la petite - montant demandé : 300 €.

Après délibération, le conseil municipal décide d'autoriser l'octroi de la subvention demandée, par 10 votes pour et un vote **contre (Monsieur Millet)**.

• Monsieur HUCK, membre de la société de chasse, n'a pas pris part au vote.

## Lire:

Demande de la société de chasse de Chalautre la petite - montant demandé : 300 €.

Après délibération, le conseil municipal décide d'autoriser l'octroi de la subvention demandée, par 10 votes pour et un vote **contre (M. LE COZE).** 

• Monsieur HUCK, membre de la société de chasse, n'a pas pris part au vote

Voix Pour: 10 Contre: 1 (M. LE COZE) Abstention: 0

Approbation du compte rendu du 7 avril 2022 à l'unanimité des membres présents.

# <u>Extension du périmètre du Syndicat d'électricité de Seine-et-Marne (SDESM)</u> – adhésion des communes de Nanteuil-lès-Meaux et de Trilbardou

Deux communes (Nanteuil-les-Meaux et Trilbardou) souhaitent adhérer au SDESM. Le syndicat a délibéré en faveur de ces nouvelles adhésions le 16 mai. Les conseils municipaux des communes membres du syndicat sont invités à se prononcer sur ces demandes d'adhésion. Celles-ci doivent pour être validées, recueillir l'accord de la majorité qualifiée des conseils municipaux telle qu'elle est définie par l'article L. 5210-1-1 du code général des collectivités territoriales.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'adhésion des communes de Nanteuil-les-Meaux et de Trilbardou au SDESM.

Voix: Pour: 11 Contre: 0 Abstention: 0

## Adhésion de la commune de Chalautre la petite au groupement de commande pour la maintenance de l'éclairage public

Le syndicat d'électricité de Seine-et-Marne propose à ses communes membres un nouveau groupement de commande pour l'entretien et la maintenance de l'éclairage public pour les quatre prochaines années. Ce nouveau groupement de commande, s'il est adopté, prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et s'achèvera le 31 décembre 2026.

La commune de Chalautre la petite a un besoin propre de maintenance de son réseau d'éclairage public. Cette maintenance est aujourd'hui assurée de façon satisfaisante par le SDESM dans le cadre du groupement de commande conclu il y a quatre ans et qui s'achèvera le 31 décembre 2022.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver l'adhésion de la commune au prochain groupement de commande et d'autoriser le maire à signer la convention se rapportant à ce groupement.

Après débat, le conseil municipal valide à l'unanimité l'adhésion de la commune de Chalautre la petite au nouveau groupement de commande proposé par le SDESM et autorise le maire à signer la convention constitutive de ce groupement.

L'adhésion est soumise au vote

Voix Pour: 11 Contre: 0 Abstention: 0

#### Questions diverses

M Grandet propose pour le prochain conseil municipal d'une part de remplacer, pour la location de la salle des fêtes, "location hors période scolaire" et "location à la journée" par une unique prestation : "location toute l'année sur le week-end" et d'autre part de discuter sur un éventuel changement de tarif.

Réflexion à mener également sur la facture d'électricité concernant la salle des fêtes qui représente 800 euros en deux mois.

Mme Rollet évoque le problème du bloc de béton anti-intrusion devant les ateliers municipaux (Rue des Moulins) qui est manipulé chaque jour par les agents. Le poids de ce bloc est important et sa manipulation peut entraîner un risque pour la santé des agents concernés. Il convient de rechercher une solution plus pratique ou à défaut de prévoir un moyen de levage mieux adapté que l'actuel transpalette.

Fin du conseil municipal à 18 heures trente.